

***Date de convocation : 7 avril 2017***

**Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPÉ Jean-Yves, Mme BACHRA Françoise, Mrs BESSON Gaëtan, GACHENOT Marc, BONNIN Frédéric, SOCHARD Alain.**

**Absent excusé : Mme METAYE Marie-Céline**

**Absents : Mme GUÉRIN Elisabeth, Mrs PONTTHOREAU Joël, RIVALIN Henri**

**Mr BONNIN Frédéric a été élu secrétaire.**

**1) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du receveur municipal 2016 du budget communal qui font ressortir les résultats suivants : un excédent de fonctionnement 511.008,44 € issu d'un résultat excédentaire 2016 de 157.871,14 € et d'un report 2015 excédentaire de 353.137,30 € ainsi qu'un déficit d'investissement de 318.728,54 € issu d'un résultat déficitaire 2016 de 294.365,40 €, du report 2015 déficitaire de 129.481,88 € et des restes à réaliser 2016 excédentaires à hauteur de 105.118,74 €.

Il en est de même pour le budget assainissement : un excédent de fonctionnement de 63.754,65 € et un excédent d'investissement de 50.399,44 €

**2) Vote du budget prévisionnel 2017**

***Budget communal***

Fonctionnement : 808.143,90 €

Investissement : 945.917,95 €

**Principaux postes de dépenses d'investissement :**

Participation annuelle à la construction de l'école publique : 5.300 €

Participation au SyDEV éclairage place villageoise : 5.520 €

Achat d'un véhicule communal : 23.000 €

Travaux neufs de voirie – programme 2017 et compléments : 57.000 €

Travaux de rénovation de la façade de l'église : 45.200 €

Lancement d'une étude d'aménagement de l'espace public de la Métairie : 4.400 €

Jeux pour enfants : 25.000 €

Matériel du bar / restaurant « le Saint Paul » : 8.400 €

Un recours à l'emprunt d'un montant de 18.000 € sera concrétisé auprès de la Caisse du Crédit Agricole pour l'achat du véhicule (cf compte-rendu du 14 mars 2017).

***Budget assainissement***

Fonctionnement : 102.997,65 €

Investissement : 123.052,09 €

### 3) Modification d'attribution des indemnités d'élus

Au vu de décrets d'application de 2016 et 2017, les indemnités des élus ont été revalorisées compte-tenu du relèvement de la valeur du point d'indice et que l'indice de base servant au calcul des indemnités est porté à 1022 et non plus 1015.

### 4) Proposition de modification des statuts du SyDEV

Considérant que la révision statutaire décidée par le comité syndical du SyDEV porte notamment sur :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté, à compter de 2020, par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la modification des statuts du SyDEV

### 5) Proposition de signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour un audit sur l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée afin que ce dernier assure une mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité des bâtiments publics dans lesquels les agents communaux travaillent ou sont amenés à intervenir.

2 étapes sont prévues : l'une consiste en une expertise sur place des lieux (2,5 jours) et l'autre la remise d'un rapport et sa présentation (2,5 jours). Le coût de cette prestation s'élève à 1.950 €

Fait à St Paul Mont Penit, le 20 avril 2017  
Le Maire,  
Philippe CROCHET

